

L'obligatoire adaptation aux changements climatiques

L'été que nous venons de passer nous a encore une fois amené son lot d'événements qui nous rappellent que les changements climatiques sont une réalité à laquelle nous devons faire face. Feux de forêt majeurs, canicules et pluies diluviennes se sont succédé tout au long de la saison. Si la réponse des pouvoirs publics à la crise climatique est **insuffisante, voire navrante**, nous avons tout intérêt à trouver localement des mesures d'**atténuation et d'adaptation** qui nous permettront de mieux vivre les décennies à venir.

Nous passerons sur les fumées des feux de forêt. Notre seule solution personnelle étant de s'enfermer avec un purificateur d'air. Cependant, s'il n'est pas possible de raccourcir les canicules ou de fermer le « robinet » des pluies, il est possible d'en atténuer les impacts.

Déminéraliser et végétaliser

Les **surfaces minérales et imperméables** (comme l'asphalte ou le béton), bien que pratiques d'un certain point de vue, ont des effets indésirables. En créant des îlots de chaleur, ils augmentent la température ambiante aux alentours. Ils n'absorbent pas les pluies et donc rejettent l'eau sur les surfaces adjacentes, dans les réseaux d'égouts et les cours d'eau. Cela ralentit le réapprovisionnement des nappes phréatiques et augmente la quantité de polluants qui se déversent dans les cours d'eau¹. De plus, ils sont souvent limitrophes d'édifices dont les toitures présentent aussi de grandes surfaces imperméables, ce qui ajoute à la quantité d'eau à évacuer.



Il n'est pas nécessaire d'aller dans les grandes villes pour constater que l'abondance de surfaces minéralisées est maintenant insoutenable. Les petites municipalités et les villages sont de plus en plus aux prises avec des inondations lors des pluies diluviennes alors que les réseaux d'évacuation des eaux ne sont pas adaptés à la réalité actuelle. Le gouvernement du Québec reconnaît la situation dans son *Programme pour la gestion durable des eaux de pluie* (PGDEP) 2025-2027. Des subventions sont offertes aux municipalités pour :

- la déminéralisation des surfaces;
- les jardins de pluie;
- les systèmes de biorétention, y compris les noues de biorétention;
- les revêtements perméables;
- les tranchées drainantes.¹

Des interventions du même genre sont tout à fait possibles pour les citoyens, sur leurs propriétés. En **limitant les surfaces en asphalte ou en béton** et en les **remplaçant par des végétaux**, on augmente la résilience de notre voisinage aux pluies et aux inondations. Les végétaux laissent pénétrer l'eau dans le sol et en récupèrent une partie pour leur propre croissance.



Photo : Normand Lemieux via Wikimedia (CC BY-SA 4.0)

Les aménagements paysagers conçus pour recueillir et infiltrer l'eau de pluie, comme les noues (petits fossés végétalisés) ou les jardins de pluie (petite zone, conçue de manière à capter l'eau de pluie qui s'écoule du toit d'une maison, d'une allée, d'un patio, etc.) sont aussi très efficaces. Elles permettent de s'assurer que l'eau des gouttières n'est pas dirigée vers la rue ou une surface imperméable.²

Là où des surfaces portantes sont nécessaires, les chaussées perméables devraient être favorisées. Le simple gravier ou les pavés alvéolés engazonnés ou avec joints perméables laissent l'eau de pluie pénétrer dans le sol.²

Dans quelques mois, nous reviendrons sur le sujet de l'adaptation aux changements climatiques en examinant l'importance des arbres et de leur canopée.

1. *Programme pour la gestion durable des eaux de pluie* (PGDEP) 2025-2027, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025

2. *Quatre trucs pour éponger les pluies à la maison*, <https://unpointcinq.ca/agir/maisons-eponge-eaux-de-pluie-inondations-crues>